



Cession de créances et commandement à payer

Par **Tibou68**, le **09/09/2019** à **10:58**

Bonjour,rnrnJ'ai reçu une cession de créance et un commandement à payer pour un crédit à la consommation "ge money bank" racheté par "eos creditec". J'ai 8 jours pour payer l'huissier. En principal : 2.740 € et avec intérêts 3.700 €.rnrnDoi-je vraiment payer sous 8 jours la totalité ou peut'on avoir un délai supplémentaire ?rnrnMerci d'avance pour votre retour.

Par **nihilscio**, le **09/09/2019** à **11:29**

Bonjour,rnrnVu qu'on ne connaît rien de votre affaire, notamment sur l'existence d'un jugement, on ne peut vous répondre.

Par **Tisuisse**, le **09/09/2019** à **14:26**

Bonjour TIBOU68,rnrnDe quand date ce crédit à la consommation ?rnrnDate du dernier paiement ?rnrnDates des relances par LR/AR ?rnrnY a-t'il eu un jugement vous condamnant à payer ?

Par **morobar**, le **09/09/2019** à **16:43**

Bonjour,

Vous avez intérêt à répondre aux questions posées par les intervenants, car il y a de grandes chances pour que votre affaire soit prescrite.

EN attendant ne répondez rien à l'organisme de recouvrement et surtout n'envoyez pas d'argent.